

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Membres votants : 28

Le 7 février 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 1^{er} février 2023. Publication de la convocation le : 2 février 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT

Mme Marie-France CAUSEUR

M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 10 FEV. 2023

Date de publication : 10 FEV. 2023

Délibération n° 2023-017 : plan de financement prévisionnel du programme de voirie

Rapporteur : M. Georges CASTEL

L'année 2023 verra le prolongement de la mise en œuvre du marché de voirie 2020. Un financement a été obtenu au titre du Pacte Finistère 2030 – enveloppe 2022 – pour ce projet. Aussi, une nouvelle demande a été transmise via une fiche projet pour l'enveloppe 2023.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	Taux	€ HT
Travaux	142 656,08	CD29 - Pacte Finistère 2030	35%	50 000,00
		Autofinancement	65%	92 656,08
	142 656,08		100%	142 656,08

Vu la délibération 2022-017 du 1^{er} mars 2022 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu la délibération n°2022-034 du 29 mars 2022 portant approbation du budget primitif 2022 du budget principal ;

Vu la délibération 2022-158 autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2023 (budget principal)

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 janvier 2023,

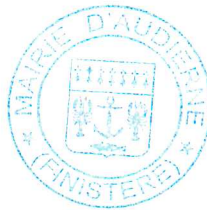
Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Valider le plan de financement prévisionnel du projet « voirie » tel que présenté ci-dessus ;
- Autoriser M. Le Maire à présenter et/ou finaliser les demandes de financements et signer tout document ou pièce y afférent.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
M. Didier LOAS

